



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

Le vingt septembre deux mille vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, MOMPEURT Bernard, SCHOENY Michel, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), MAFFEI Pascal (pouvoir donné à MOMPEURT Bernard).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 26 novembre 2001, le mètre carré de terrain pour une concession perpétuelle était fixé à 152,50 € le m², et le caveau 6/9 places à 2 135 €, à compter du 1^{er} janvier 2002.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'en raison du manque de concession, des travaux d'extension du cimetière ont été réalisés en 2023. Il convient de fixer les nouveaux montants des concessions à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé des concessions de 3,16 M² pour des caveaux 2 places, et des concessions de 4,40 m² pour des caveaux 4 ou 6 places. Les périodes proposées étant de 15, 30 ou 50 ans.

Il sera proposé à la vente 19 caveaux de 2 places, 24 caveaux de 4 places et 8 caveaux de 6 places.

Après étude par le groupe de travail « cimetière » le 14 septembre 2023, il est proposé de fixer les tarifs des différents types de concessions, à compter du 1^{er} janvier 2024, selon le tableau suivant :

TYPE DE CONCESSION	15 ANS	30 ANS	50 ANS
2 places (1,29 X 2,45) 3,15 m² (Caveau + Terrain)	2 587 € (1 799€ + 788 €)	3 091 € (1 799 € + 1 292 €)	4 335 € (1 799 € + 2 536 €)
4 places (1,80 X 2,45) 4,40 m² (Caveau + Terrain)	4 518 € (3 418 + 1 100 €)	5 222 € (3 418 € + 1 804 €)	6 960 € (3 418 € + 3 542 €)
6 places (1,80 X 2,45) 4,40 m² (Caveau + Terrain)	5 418 € (4 318 € + 1 100 €)	6 122 € (4 318 € + 1 804 €)	7 860 € (4 318 € + 3 542 €)

.../...

Objet de la délibération :
Tarifs des concessions dans le nouveau cimetière communal suite à extension à compter du 1er janvier 2024.

N°105/2023

Délibération du Conseil Municipal N°105.2023 du mercredi 20 septembre 2023 (suite)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PAR 16 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (B. MOMPEURT, P. MAFFEI)

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs des concessions selon le tableau ci-dessus.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

